Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260630-2026_041-DE

République Française **Commune de Parcé**

Département d'Ille et Vilaine **35210**

L'an deux mille-vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 25 juin 2026 qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent LEGENDRE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **12**
Nombre de conseillers municipaux votants **: 15**

Etaient présents :
LEGENDRE Laurent - BOURSERIE Evelyne - SADOT Jackie - LEFEUVRE Isabelle - BOUFFORT Patrick - ALEXANDRE Martine - LEGEAI Jérôme – RONDIN David – BRAUD Maryline – DODARD Laëtitia - COURTEMANCHE Thomas - DELAUNAY Marie.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :
GUILLEUX Nicolas donne pouvoir à COURTEMANCHE Thomas,
HENRY Béatrice donne pouvoir à BOURSERIE Evelyne,
GONTRAN Pascal donne pouvoir à SADOT Jackie.

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

Date de la convocation : 25/06/2026
Date d'affichage : 25/06/2026

A été nommée secrétaire de séance : M. BOUFFORT Patrick.

Délibération n°2026-041

Objet : **Budget Communal : ligne de trésorerie.**

Affaire inscrite à l'ordre du jour

M. le maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune de Parcé, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 €.

Les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale en date du 23 juin 2026 (annexée à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE**

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie utilisable par tirages

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260630-2026_041-DE

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	50 000 euros
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	EURIBOR 3 MOIS + marge à 0,950 % l'an Date de constatation : index EURIBOR 3 MOIS publié 2 jours ouvrés T2 avant chaque date de début de période d'intérêts. En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EURIBOR 3 MOIS, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EURIBOR 3 MOIS négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acception de la présente proposition et au plus tard le 21 août 2026.
Garantie	Néant
Commission d'engagement	100,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0,190 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15H30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260630-2026_041-DE

Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne ».

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent LEGENDRE

MAIRIE DE PARCÉ 35210
Le Maire
Laurent LEGENDRE

Formalités de publicité
effectuées le

Pour copie certifiée conforme à l'original

M. LEGENDRE Laurent, maire de la commune de Parcé.
(cachet, nom et qualité du signataire)

MAIRIE DE PARCÉ 35210
Le Maire
Laurent LEGENDRE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260630-2026_041-DE